



## Règle 3

Avant le début des travaux, nous arrêtons et sécurisons l'installation.

**suva**pro

Le travail en sécurité

## Règle 3

Avant le début des travaux, nous arrêtons et sécurisons l'installation.

**Travailleur:** Avant d'intervenir sur une installation, je coupe toutes les énergies et flux de matériaux. Je sécurise l'installation au moyen de mon cadenas personnel.

**Supérieur:** Je veille à ce que les dispositifs d'arrêt appropriés soient mis à disposition et utilisés conformément aux prescriptions.

## Méthode de formation

Si l'installation n'est pas entièrement arrêtée, la machine ou des parties de celle-ci risquent de **démarrer de manière intempestive. Les opérateurs risquent d'être happés ou écrasés, voire ébouillantés ou brûlés par l'écoulement d'une substance.**

Expliquez à vos collaborateurs le déroulement de chaque étape décrite ci-après.

### Sécuriser la machine contre tout risque de démarrage intempestif

- **Arrêter** la machine conformément aux prescriptions.
- **Consigner** le dispositif d'arrêt avec un **cadenas personnel** et garder la clef sur soi.
- **Vérifier le voyant de contrôle** (le cas échéant) qui s'allume lorsque la machine est arrêtée (fig. 4).
- Chaque personne travaillant sur la machine doit apposer son **cadenas personnel**: morillon de consignation (fig. 1) ou dispositif de consignation pour prise industrielle (fig. 2).
- Avant le début des travaux, vérifier que la partie de l'installation concernée **ne peut pas être mise en marche.**

### Bloquer l'écoulement des substances

- Les vannes à passage, vannes à boule, vannes papillon et autres doivent être verrouillées en position fermée pour interrompre l'écoulement des substances (par ex. vapeurs ou acides). (fig. 3)
- Consigner le **verrouillage avec un cadenas personnel.**

### Etiqueter les dispositifs de consignation (cadenas et autres)

- **Inscrire** les informations importantes (nom du responsable, but et durée des travaux, etc.) sur une **étiquette**. (fig. 4)
- Les **inscriptions** doivent être bien lisibles et indélébiles (résistantes aux influences environnantes).
- Les **autorisations** requises (permis d'accès, de soudage ou autres) doivent être placées bien en vue et visées par le supérieur responsable.

## L'essentiel pour la mise en œuvre

- Discutez de la situation particulière dans l'entreprise avec vos collaborateurs.
- **Interlocuteur:** indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute.
- **Contrôle:** faites savoir que vous contrôlerez le respect des règles de sécurité. Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

### Publications complémentaires

- Liste de contrôle «Protections contre les démarrages intempestifs», réf. 67075.f
- Feuillet technique «Interrupteurs de sécurité (interrupteurs de révision). Dispositifs de protection contre les démarrages intempestifs», réf. CE93-9.f



1 Morillon de consignation



2 Dispositif de consignation pour prise industrielle



3 Dispositif de consignation pour vanne



4 Etiquette pour dispositif de consignation

